



MARSEILLE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE
MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES

DIRECTION DES SYSTÈMES
D'INFORMATION

LE DIRECTEUR

Marseille, le 22 juillet 2010
JMA/AB/2010/07/00295

NOTE À L'ATTENTION DE :

**Tout le personnel de la
Direction des Systèmes d'Information**

Objet : Poste de travail

Dans un esprit de rationalisation et d'économie la DSI a décidé de simplifier sa politique concernant le poste de travail comme suit:

- unicité du poste de travail sur PC. Les postes MAC seront progressivement supprimés, le déploiement des MAC étant d'ores et déjà arrêté,
- convergence de tous les postes à terme sous l'OS « SEVEN de Microsoft ».

Je vous prie de prendre bonne suite de ces décisions.

Jean-Marie ANGI

Pièce jointe: Note de l'exploitation



MARSEILLE

DELEGATION GENERALE
MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES

DIRECTION DES SYSTEMES
D'INFORMATION

Marseille, le 22 juillet 2010
AB/AB/2010/07/00300

NOTE DE L'EXPLOITATION
A L'ATTENTION DE :

**Tout le personnel de la
Direction des systèmes d'information**

Objet : Choix de l'OS Poste de travail.

Notre souci de rationaliser les technologies dont nous avons la charge ainsi que les évolutions technologiques autour du poste de travail, nous conduisent à porter une réflexion particulière au poste de travail de « demain ».

En réponse à l'objectif de rationalisation, il a été décidé de mettre fin au déploiement de postes de travail de type Apple.

En réponse à l'objectif de suivi des évolutions technologiques, il est nécessaire de qualifier l'OS qui sera installé sur les PC.

Suite à la mise en place de la nouvelle organisation au sein de la DSI, le périmètre de l'étude d'opportunité sur l'OS Linux pour les postes de travail a été revu en s'orientant vers une étude comparative des OS Linux et Windows Seven.

Cette étude comparative a été confiée le 22 mars 2010 à Nourredine Bader et Pierre Jouan, qui ont présenté leurs résultats au DSI et à la Direction de l'Exploitation le 2 juillet.

Au regard de ces conclusions, le comité de direction du 05 juillet a acté que Windows Seven serait l'OS déployé dorénavant sur les postes de travail.

Les principales raisons de ce choix sont les suivantes :

- la faible part de marché détenue actuellement par Linux considérée comme un risque quant à sa pérennité,
- l'inconvénient d'amener avec Linux un changement d'usage fort pour la majorité de nos utilisateurs alors que nous les sollicitons et les solliciterons pour bien d'autres changements prévus (exemple : éradication des postes Mac, utilisation de Open Office, changement d'outil GroupWare, la politique d'impression...),
- notre stock d'applications métiers n'utilisant pas les technologies Web indispensables à un portage sous Linux et l'analyse nous portant à penser que

les éditeurs fourniront en premier lieu leur version compatible pour Seven avant de proposer celle pour Linux.

Les atouts de Linux tels que l'économie sur les licences et l'autonomie technique ont bien été considérés mais ne suffisent pas pour contrebalancer l'avantage donné à Seven dans les conclusions de notre étude.

Néanmoins, le choix de Seven ne sera pas pour autant sans risque. Nous devons donc porter notre attention sur les points suivants :

- maîtrise technique de l'OS sur le poste,
- intégration du poste dans notre architecture et amélioration de la maîtrise centralisée des postes grâce aux possibilités d'Active Directory,
- mise en compatibilité des applications métiers notamment client/serveur pour que ces dernières puissent être portées sur Seven,
- conduite du changement auprès des utilisateurs pour un meilleur accueil par ces derniers (information, communication, formation, ...).

La mise en œuvre du choix de Seven sera mené sous forme de projet technique. La division Poste de Travail du Service de l'Exploitation aura la responsabilité de ce projet.

Elle désignera un chef de projet qui sera assisté d'un Architecte Technique. Une collaboration totale est demandée à ces deux acteurs majeurs du projet.

Le chef de projet Poste de Travail coordonnera l'ensemble du projet. Il devra :

- Assurer la bonne qualification technique de l'environnement du poste dans sa globalité,
- Assurer le bon fonctionnement des applications métiers dans la configuration du poste qui aura été définie,
- Coordonner avec les divisions du Service du Développement, les sous-projets de mise en compatibilité des applications métiers.

L'architecte s'assurera de la bonne intégration du poste dans l'architecture globale et notamment Active Directory mais aussi sur les aspects réseau et sécurité.

Le Service du Développement sera également impacté par ce changement et devra tenir compte des actions à engager pour ce projet dans son plan de charges.

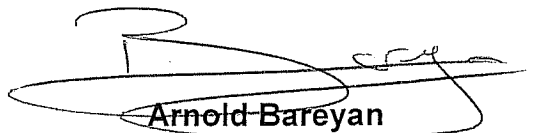
Ce projet se déroulera en deux phases :

- une phase d'étude préalable,
- une phase de déploiement.

La phase d'étude préalable commencera en septembre 2010. Sa durée reste à déterminer. Pendant cette phase, au rythme du plan de renouvellement, XP sera déployé et au plus tôt Seven le sera dans la mesure des possibilités.

La phase de déploiement se terminera fin 2014.

Pour la bonne marche du projet, la contribution et l'engagement de l'ensemble des agents de la DSI sera un facteur prépondérant de réussite.


Arnold Bareyan
Directeur adjoint de l'exploitation

Copie: C. Saillard